Greffe
du Tribunal de Commerce de
Lille
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

V/Réf : GUICHET

Concernant :

Saco ICARE
137 rue de l'Egalité
59160 LOMME

Dépôt effectué par :

Saco ICARE
137 rue de l'Egalité
59160 LOMME

Numéro RCS : Lille B 401 294 392 <109615/2009B01204>

Pièces déposées le 22/12/2009	Numéro : 2909671
Rapport du Commissaire aux apports du 21/12/2009 Apports de titres de la société PROMETHEE	

Tarif fixé par décret 2007-812du 10/05/07 - 6 Taux de base -Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

22 DEC. 2009

109611
9671,

ICARE S.A.

Rapport du commissaire aux apports

ICARE S.A.
137, rue de l'Egalité - 59160 LOMME
Ce rapport contient 7 pages

KPMG S.A., cabinet français membre de KPMG International,
une coopérative de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable – commissariat aux
comptes à directoire et conseil
de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes
de Versailles

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 741 C
775726417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Arnaud Delpierre

EXPERT COMPTABLE
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LILLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DE DOUAI

ICARE S.A.

Siège social : 137, rue de l'Egalité - 59160 LOMME

Rapport du commissaire aux apports

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société ICARE,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lille concernant le projet d'apport de titres de la SARL PROMETHEE au profit de la société ICARE S.A., j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L. 225-147 du Code de commerce.

Le projet de traité d'apport signé par les représentants des sociétés concernées en date du 15 décembre 2009 porte sur l'apport des titres de participation de la société PROMETHEE détenus par les 5 sociétés civiles suivantes : DEDALE, HARIOLUS, LIBELLULE, MASAO, MAMELO à la société ICARE S.A. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission.

1 Présentation de l'opération et description des apports

1.1 La présentation de l'opération :

1.1.1 ICARE S.A.

La société ICARE, société anonyme au capital de 172 724,73 euros, dont le siège est à LOMME(59160) 137, rue de l'Egalité, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE sous le numéro 401 294 392.

Le capital social est divisé en 11 330 actions sans valeur nominale affichée, réparties comme suit :

- La société DEDALE, Six mille huit cent soixante six actions, ci	6 866
- La société HARIOLUS, Mille six cent soixante et une actions, ci	1 661
- La société LIBELLULE, Cinq cent soixante sept actions, ci	567
- La société MASAO, Mille six cent soixante actions, ci	1 660
- La société MAMELO, Cinq cent soixante sept actions, ci	567
- Autres actionnaires personnes physiques, neuf actions, ci	9
Total : Onze mille trois cent trente actions, ci	11 330

La société ICARE S.A. a pour objet la propriété et la gestion d'un patrimoine familial composé d'actions ou de parts de société de capitaux.

1.1.2 Société PROMETHEE S.A.R.L.

La société PROMETHEE, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est sis à Lomme (59160) 137, rue de l'Egalité, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 449 397 926, dont le capital est réparti comme suit :

- La société ICARE S.A. Cent deux parts, ci	102
- La société DEDALE, Six cent quatre vingt six parts, ci	686
- La société HARIOLUS, Cinquante trois parts, ci	53
- La société LIBELLULE, Cinquante trois parts, ci	53
- La société MASAO, Cinquante trois parts, ci	53
- La société MAMELO, Cinquante trois parts, ci	53
Total : mille parts, ci	1 000

ADRESSE PROFESSIONNELLE : 159, avenue de la Marne
B.P. 5029 – 59705 MARCQ EN BAROEUL CEDEX – TEL 03.20.20.66.22 – FAX 03.20.20.67.65.

La société PROMETHEE a pour objet :

- « la location de mobilier, de matériel, de véhicules y compris des véhicules industriels avec ou sans conducteur,
- le transport de marchandises et de matériels pour le compte d'autrui,
- la recherche, l'application, la fabrication, l'exploitation et le développement de tous matériaux et procédés relatifs à la construction immobilière,
- la construction de tous bâtiments et locaux immobilier. »

1.1.3 Description de l'opération

Les sociétés civiles DEDALE, HARIOLUS, LIBELLULE, MASAO, MAMELO souhaitent apporter leur participation dans la société PROMETHEE à la société ICARE S.A.

Ensemble les cinq sociétés civiles détiennent 89,8% du capital social de la société PROMETHEE, la société ICARE S.A. possédant le solde du capital de PROMETHEE.

1.2 La nature, l'évaluation et la rémunération des apports

1.2.1 Nature des apports

Les apports sont constitués des titres de la société PROMETHEE détenus par les sociétés civiles DEDALE, HARIOLUS, LIBELLULE, MASAO, MAMELO selon la répartition suivante :

- La société DEDALE, Six cent quatre vingt six parts, ci	686
- La société HARIOLUS, Cinquante trois parts, ci	53
- La société LIBELLULE, Cinquante trois parts, ci	53
- La société MASAO, Cinquante trois parts, ci	53
- La société MAMELO, Cinquante trois parts, ci	53
Soit au total un apport de huit cent quatre vingt dix huit parts, ci	898

ADRESSE PROFESSIONNELLE : 159, avenue de la Marne
B.P. 5029 – 59705 MARCQ EN BAROEUL CEDEX – TEL 03.20.20.66.22 – FAX 03.20.20.67.65.

Les titres apportés ont été reçus par chacune des sociétés civiles lors d'apport datant du 18 novembre 2009 et sont inscrits aux bilans des sociétés apporteuses pour les montants suivants :

- La société DEDALE,	857 500 €uros
- La société HARIOLUS,	66 250 €uros
- La société LIBELLULE,	66 250 €uros
- La société MASAO,	66 250 €uros
- La société MAMELO,	66 250 €uros
Soit au total un apport de un million cent vingt-deux mille cinq cents €uros, ci	1 122 500 €uros

1.2.2 Evaluation des apports

1.2.2.1 Méthode de valorisation des apports

La valorisation de la société PROMETHEE est déterminée selon une méthode basée sur les bilans de la société PROMETHEE des derniers exercices clos soit les exercices 2006, 2007 et 2008. La situation intermédiaire au 31 octobre 2009 n'a pas été utilisée pour la valorisation.

La méthode de valorisation consiste à une moyenne entre 7 méthodes de valorisation : Valeur patrimoniale, valeur de rentabilité, valeur par la Marge Brute d'Autofinancement, valeur de rendement, valeur combinée, valeur de l'actif net réévalué, valeur par le résultat moyen.

Cette même méthode a été retenue pour l'évaluation des apports des titres PROMETHEE apportés dans les sociétés civiles familiales.

1.2.2.2 Valeur retenue des apports

Après application de la méthode de valorisation décrite précédemment, la valeur de la société PROMETHEE ressort à 1 250 000 €uros soit une valeur de la part de 1 250 €uros.

1.2.2.3 Actions émises en rémunération des apports

Le nombre de titres émis par la société ICARE S.A. en rémunération des apports ainsi déterminé s'élève à : 1 122 500 €uros / 1 500 €uros = 747 actions compte tenu des rompus, réparties entre :

- à la société DEDALE, de 571 actions,
- à la société HARIOLUS, de 44 actions,

ADRESSE PROFESSIONNELLE : 159, avenue de la Marne
B.P. 5029 – 59705 MARCQ EN BAROEUL CEDEX – TEL 03.20.20.66.22 – FAX 03.20.20.67.65.

- à la société LIBELLULE, de 44 actions,
- à la société MASAO, de 44 actions,
- à la société MAMELO, de 44 actions,

La différence entre le montant global de l'apport (soit 1 122 500 euros) et le montant nominal total des actions remises en rémunération de l'apport constituera une prime d'apport sur laquelle porteront les droits des associés anciens et nouveaux.

2 Diligences et appréciation de la valeur des apports

2.1 Diligences mises en œuvre

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. J'ai ainsi pu obtenir ou vérifier :

- La réalité de l'actif apporté;
- Les statuts et derniers procès verbaux concernant la société PROMETHEE ainsi que l'extrait K bis ;
- Les comptes annuels de la société PROMETHEE au titre des exercices 2007 et 2008 ;
- La situation intermédiaire au 30 octobre 2009 de la société PROMETHEE ;
- Le détail des calculs de la valorisation de la société PROMETHEE et notamment des plus-values sur le matériel ;
- Les contrats d'apport des titres PROMETHEE aux sociétés civiles en date du 18 novembre 2009 ;
- Examen du résultat des activités apportées pendant la période de rétroactivité ;
- Vérification, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports ;

ADRESSE PROFESSIONNELLE : 159, avenue de la Marne
B.P. 5029 – 59705 MARCQ EN BAROEUL CEDEX – TEL 03.20.20.66.22 – FAX 03.20.20.67.65.

2.2 Appréciation de la valeur des apports

La valeur retenue pour les apports résulte d'une approche globale de la valeur des titres apportés. Les hypothèses de travail sont les suivantes :

- Méthode déterminée par la moyenne de 7 méthodes de valorisation de la société PROMETHEE. La valorisation multicritère mixe notamment des valorisations de nature patrimoniale, sur le rendement et sur la Marge Brute d'Autofinancement ;
- Des perspectives favorables de l'activité de la société PROMETHEE.

Conclusion

En conclusion de nos travaux, je suis d'avis que la valeur des apports s'élevant à 1 122 500 €uros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que cet apport est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport, majorée de la prime d'émission. Aucun avantage particulier n'est stipulé dans le contrat d'apport ou n'est apparu lors de mes contrôles.

Marcq en Baroeul, le 21 décembre 2009

Arnaud Delpierre
Commissaire aux comptes

ADRESSE PROFESSIONNELLE : 159, avenue de la Marne
B.P. 5029 – 59705 MARCQ EN BAROEUL CEDEX – TEL 03.20.20.66.22 – FAX 03.20.20.67.65.